



# RAPPORT FINANCIER 2023





# Comptes annuels

Mission Opérationnelle Transfrontal

31/12/2023



## Mission Opérationnelle Transfrontal

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	13 028	13 028		
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>13 028</b>	<b>13 028</b>			
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat.out.industriels	136 641	131 869	4 772	8 419
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>136 641</b>	<b>131 869</b>	<b>4 772</b>	<b>8 419</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	25 044		25 044	25 044	
<b>TOTAL</b>	<b>25 044</b>		<b>25 044</b>	<b>25 044</b>		
<b>Total I</b>		<b>174 714</b>	<b>144 897</b>	<b>29 816</b>	<b>33 463</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	193 659		193 659	180 515
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	131 895		131 895	35 288
	<b>TOTAL</b>	<b>325 555</b>		<b>325 555</b>	<b>215 803</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		151 641		151 641	258 384	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		13 307		13 307	16 425	
<b>Total II</b>		<b>490 504</b>		<b>490 504</b>	<b>490 612</b>	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>665 218</b>	<b>144 897</b>	<b>520 321</b>	<b>524 075</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## Mission Opérationnelle Transfrontal

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	236 074	236 074	
Report à nouveau	40 223	43 153	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 928	-2 930	
Situation nette (sous-total)	<b>279 226</b>	<b>276 298</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	<b>279 226</b>	<b>276 298</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		177
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 954	25 024
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	186 140	166 886
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		40 688
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	31 000	15 000	
Total IV	<b>241 094</b>	<b>247 777</b>	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	<b>520 321</b>	<b>524 075</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

## Mission Opérationnelle Transfrontal

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	374 351	361 751
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	148 390	181 683
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	747 373	705 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 192	6 685	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	9	5	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>1 277 317</b>	<b>1 255 625</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	352 896	365 968
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	51 161	51 005
	Salaires et traitements	626 023	596 080
	Charges sociales	237 136	237 011
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 964	8 833
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	6	11
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>1 274 188</b>	<b>1 258 911</b>
1. Résultat d'exploitation (I-II)		<b>3 128</b>	<b>-3 285</b>

## Mission Opérationnelle Transfrontal

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	644	363
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>644</b>	<b>363</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		7
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		<b>7</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>644</b>	<b>355</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>3 773</b>	<b>-2 930</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	845	
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>845</b>	
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>-845</b>	
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>1 277 961</b>	<b>1 255 988</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>1 275 033</b>	<b>1 258 918</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>2 928</b>	<b>-2 930</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>Total</b>			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
<b>Total</b>			



KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Mission Opérationnelle Transfrontalière

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Montants exprimés en EUR

KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

## **1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité**

### **1.1 *Objet social***

Comme décrit dans les statuts, l'association a pour objet de promouvoir et faciliter le développement des territoires par la réalisation de projets transfrontaliers, et à cet effet, notamment, de :

- Veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers,
- Accompagner les porteurs de projets et les acteurs de la coopération transfrontalière,
- Aider à la définition des stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière aux différents niveaux territoriaux (local, régional, national, européen, international),
- Rechercher les solutions techniques, juridiques et financières, permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières,
- Mettre en réseau les acteurs et les expériences,
- Faciliter la synergie entre les acteurs de la coopération transfrontalières des différents pays concernés, à chaque niveau territorial, et entre les niveaux.
- 

### **1.2 *Missions sociales réalisées***

La Mission Opérationnelle Transfrontalière est une association qui s'organise autour des actions suivantes :

- L'assistance opérationnelle pour apporter des réponses concrètes aux demandes des porteurs de projets transfrontaliers incluant les partenaires nationaux et étrangers,
- La mise en réseau des porteurs de projets pour créer un lien avec les acteurs concernés et la création d'un centre de ressources sur la coopération transfrontalière,
- L'aide à la prise en compte des enjeux transfrontaliers en relayant les besoins de ses membres auprès des autorités concernées à l'échelle nationale ou européenne via des actions ou partenariats.

### **1.3 *Description des moyens mis en œuvre***

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont des partenariats aux niveaux européen, national et international permettant notamment l'organisation de conférences, séminaires, formations et publications.

Les ressources dont dispose l'association sont :

- Les cotisations de ses membres,
- Les subventions,
- Les produits de prestations de services fournies à ses membres et à ses tiers,
- Toutes autres ressources dans le respect des lois et règlements en vigueur.



## **Mission Opérationnelle Transfrontalière**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## **2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

### **2.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler.

### **2.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture**

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice



### **3 Principes et méthodes comptables**

#### **3.1 Principes généraux**

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

##### **3.1.1 Changement de méthode comptable**

L'association n'a effectué aucun changement de méthode comptable

##### **3.1.2 Changements d'estimation**

L'association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

##### **3.1.3 Corrections d'erreurs**

L'association n'a constaté aucune correction d'erreur significative

#### **3.2 Dérogations**

L'association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

#### **3.3 Principales méthodes comptables**

L'association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

## 4 Informations relatives aux postes du bilan

### 4.1 Actif immobilisé

#### 4.1.1 État de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				-
Concessions, brevets et droits similaires	13 028			13 028
Autres immobilisations incorporelles				-
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 028</b>	-	-	<b>13 028</b>
Installations générales	75 388			<b>75 388</b>
Matériel de Bureau et Informatique	43 930	3 318		<b>47 248</b>
Mobilier	14 005			<b>14 005</b>
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>133 323</b>	<b>3 318</b>	-	<b>136 641</b>
Participations				-
Autres participations				-
Créances rattachées à des participations				-
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières	25 044			25 044
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>25 044</b>	-	-	<b>25 044</b>
<b>Total</b>	<b>171 395</b>	<b>3 318</b>	-	<b>174 713</b>

#### 4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires	13 028			13 028
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 028</b>	-	-	<b>13 028</b>
Installations générales	73 290	1 437		74 727
Matériel de Bureau et Informatique	37 610	5 528		43 138
Mobilier	14 005			14 005
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>124 905</b>	<b>6 965</b>	-	<b>131 869</b>
<b>Total</b>	<b>137 933</b>	<b>6 965</b>	-	<b>144 897</b>

#### 4.1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions sont constituées de trois ordinateurs portables pour un total de 3 318 euros.

#### 4.1.2.2 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Installations générales	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

#### 4.1.2.3 Immobilisations financières

Ce poste concerne le dépôt de garantie pour les locaux occupés dont le bail a fait l'objet d'un renouvellement.

## 4.2 Actif circulant

### 4.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	-	-	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>338 862</b>	<b>338 862</b>	-
Créances clients et comptes rattachés	193 659	193 659	
Autres créances	131 895	131 895	
Charges constatées d'avance	13 307	13 307	
<b>Total</b>	<b>338 862</b>	<b>338 862</b>	-

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

### 4.2.2 Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2023 s'élèvent à 151 641 euros ; elles comprennent un compte sur livret associatif de 814 euros.

### 4.2.3 Charges constatées d'avance

Les Charges constatées d'avance d'un montant de 13 307 euros au 31 décembre 2023 sont composées des charges d'assurances, de maintenance, de locations mobilières et d'abonnement afférents à l'exercice 2024.

## 5 Passif

### 5.1 Fonds propres

#### 5.1.1 Tableau de variation des Fonds propres

Situations et mouvements	31/12/2022		+	-	31/12/2023
Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					-
Autres réserves	236 074				236 074
Report à nouveau	43 153	- 2 930			40 223
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 930	2 930	2 928		2 928
<b>Situation nette</b>	<b>276 298</b>	<b>-</b>	<b>2 928</b>	<b>-</b>	<b>279 226</b>
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement					-
Provisions réglementées					-
<b>Total</b>	<b>276 298</b>	<b>-</b>	<b>2 928</b>	<b>-</b>	<b>279 226</b>

La perte de l'exercice 2022 de 2 930 euros a été affectée au compte de report à nouveau.

Le résultat 2023 se solde par un excédent de 2 928 euros.

### 5.2 Fonds dédiés

Néant

### 5.3 Provisions

L'association a pris la décision de ne pas comptabiliser au 31 décembre 2023, l'indemnité de départ en retraite mentionnée au paragraphe 7.2.

## 5.4 Dettes

### 5.4.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	23 954	23 954		
Dettes fiscales et sociales	186 140	186 140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	31 000	31 000		
<b>Total</b>	<b>241 094</b>	<b>241 094</b>	-	-

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

## 5.5 Produits constatés d'avance

Les Produits constatés d'avance s'élèvent à 31 000 euros. Ils se composent de subventions territoriales pour lesquelles les travaux et réalisations ne sont pas nés sur l'exercice.



## 6 Informations relatives au Compte de résultat

### 6.1 Ventilation des ressources d'exploitation

Montants	2023	2022	Variations
Cotisations	374 351	361 751	12 600
Vente de bien et services	148 390	181 683	- 33 293
Dons manuels	-	-	-
Mecenat	-	-	-
Concours publics et subv exploitation	747 373	705 500	41 873
Contributions financières	-	-	-
Reprise de provisions et transfert de charges	7 192	6 685	507
Utilisations des fonds dédiés	-	-	-
Autres produits	9	5	4
<b>Total</b>	<b>1 277 317</b>	<b>1 255 625</b>	<b>21 692</b>

### 6.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Personnel salarié
Cadres	8,8
Employés	1,4
<b>Total</b>	<b>10,2</b>



## 7 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

### 7.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires reçues par la Mission Opérationnelle Transfrontalière ne sont ni quantifiées ni valorisées compte tenu que celles-ci n'apporteraient pas de meilleure compréhension de l'activité de l'association.

### 7.2 Engagements en matière de retraite

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel se monte à 124 434 €. Elle ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux d'augmentation annuelle des salaires de 1% pour l'ensemble des catégories de personnel,
- Un taux d'actualisation de 3,17 %,
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle à 65 ans.

### 7.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 571 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>5 571 €</b>

### 7.4 Information relative à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi n° 2006-589 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association a comptabilisé en charges un montant de salaires de 232 023 euros correspondant au total des rémunérations brutes du directeur et du secrétaire général pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

# RESULTATS ANNEE 2023

L'exercice 2023 se solde par un **compte de résultat excédentaire à hauteur de 2 930 €**.

En termes de **recettes**, les revenus sont conformes au prévisionnel (+0,2%).

Les subventions nationales ont été conformes au budget initial.

Les cotisations apparaissent comme étant légèrement inférieures de 1% par rapport au budget prévisionnel ; ceci suite à la création de l'association TERACTION, et à la désadhésion individuelle de ses membres (l'association a en revanche adhéré).

L'année 2023 est également marquée par l'augmentation substantielle des subventions locales / territoriales. Celles-ci sont certes inférieures au prévisionnel, mais s'élèvent tout de même à 129 500 €, soit un triplement comparativement à 2022. Elles comprennent des subventions pour le fonctionnement de la MOT mais également des subventions mutualisées, à l'instar de celles concernant l'expérimentation bassins de vie transfrontaliers, ou des subventions spécifiques à l'instar de celle pour l'étude sur le Massif du Jura financée au travers du CPIER Massif.

Les recettes issues des assistances et études sont supérieures d'environ 16 000 € au prévisionnel. L'ensemble des prestations s'élève à 145 799 €. Ce montant témoigne de la qualité du travail fourni par la MOT et de la confiance de ses partenaires. Conformément à la stratégie engagée depuis 3 ans, il a vocation à se réduire légèrement au cours des prochaines années afin de privilégier d'autres formes de recettes (subventions territoriales notamment).

Pour la première fois depuis plusieurs années, le poste « projets européens » est positif (19 040 €), en raison de 2 projets Interreg ALCOTRA lancés en 2023 (Observ'Alp et Alcotraité). Il aura vocation à rester positif au cours des prochaines années, voire à progresser.

Enfin, on note un montant de 10 440 € pour la ligne « autres produits », notamment du fait de

reprises de provisions, remboursements de frais de déplacements, de coûts de formation (en particulier formation IHEDATE pour un collaborateur) et de missions ponctuelles.

**Du côté des charges**, les dépenses sont également conformes au prévisionnel (+0,3%) mais des variations substantielles sont à signaler.

On note que la masse salariale est légèrement supérieure au prévisionnel (+1,3%), de même que la ligne impôts, taxes et formation, qui l'est plus substantiellement (+17,3%) car elle inclut la formation IHEDATE évoquée précédemment.

La sous-traitance opérationnelle est exceptionnellement négative, en raison de remboursements divers.

Les frais fixes (honoraires, loyers, chauffage, frais de bureau) pour lesquels la MOT n'a pas ou peu de prise sont pour ce qui les concerne supérieurs au prévisionnel (+4% à +8%), compte tenu de la hausse du coût de la vie (hausse du loyer, location photocopieur, ...). Ces augmentations, substantielles depuis 2 à 3 ans, devront faire l'objet d'une réflexion de la part des adhérents de la MOT à l'avenir.

En 2023, les frais de déplacements ont connu une hausse importante et sont supérieurs de près de 66% au montant prévisionnel. Ces frais sont principalement liés aux attentes du réseau vis-à-vis de la MOT, et aux nombreuses études qui ont généré d'importants déplacements dans les territoires (bassins de vie, Massif du Jura, ...). Cette année devra rester une année exceptionnelle sur cet aspect, et la MOT devra veiller à mieux maîtriser ces frais à l'avenir (ou à mieux les faire prendre en charge).

Enfin, le budget communication est inférieur de 43% par rapport à ce qui était prévu ; la différence est essentiellement due au nouveau report du projet de refonte de notre site internet (qui n'a démarré que fin 2023 et se concentrera davantage sur l'année 2024), et à l'arrêt d'une prestation en matière de traduction de la newsletter, désormais réalisée en régie.

M.O.T. : Comparatif budgétaire

(Chiffres en EUROS)

DEPENSES	2022	2023	2023	VARIATION REEL/VOTE en % (c) = (b / a)	RECETTES	2022	2023	2023	VARIATION REEL / VOTE en % (f) = (e / d)
	COMPTES	HYP (a)	COMPTES (b)			COMPTES	COMPTES	HYP (d)	
Salaires et charges sociales	833 092	852 096	863 160	1,3%	<b>Subventions nationales</b>	<b>606 000</b>	<b>583 333</b>	<b>583 834</b>	0,1%
Impôts, taxes, formation	45 886	47 500	55 697	17,3%	- ANCT	305 000	305 000	305 000	0,0%
Sous traitance opérationnelle	9 063	10 000	-1 254	-112,5%	- Groupe CDC	240 000	220 000	220 000	0,0%
Communication et événements	82 277	75 584	43 017	-43,1%	- Ministères				
Honoraires: traitement comptable, paie, budget et juridique.....	41 029	39 200	42 323	8,0%	- Affaires Etrangères	30 000	30 000	30 000	0,0%
Loyer, entretien, chauffage, EDF eau .....	148 467	148 358	154 666	4,3%	- DGCL	23 000	23 000	23 000	0,0%
Frais de bureau : informatique, téléphone...	55 962	56 386	59 032	4,7%	- Autres Ministères	0	0	0	
Frais de Déplacement et Missions	28 961	28 000	46 411	65,8%	- Aide exceptionnelle apprentissage	8 000	5 333	5 834	9,4%
Dot.Amortissements et Provisions	8 833	8 833	6 965	-21,2%	<b>Autres subventions</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	0,0%
Frais divers	5 350	5 222	5 016	-3,9%	- Luxembourg	15 000	15 000	15 000	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 258 920</b>	<b>1 271 179</b>	<b>1 275 034</b>	<b>0,3%</b>	<b>Cotisations</b>	<b>361 751</b>	<b>378 051</b>	<b>374 351</b>	-1,0%
					<b>Subventions territoriales</b>	<b>44 500</b>	<b>144 500</b>	<b>129 500</b>	-10,4%
					<b>Assistance et études (marchés)</b>	<b>180 888</b>	<b>129 805</b>	<b>145 798</b>	12,3%
					<b>Projets Européens (dont Interreg)</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>19 040</b>	-4,8%
					<b>Borders Forum - recettes</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	/
					<b>Autres Produits</b>	<b>7 850</b>	<b>5 000</b>	<b>10 440</b>	108,8%
					<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 255 988</b>	<b>1 275 689</b>	<b>1 277 962</b>	<b>0,2%</b>
					<b>Résultat</b>	<b>-2 931</b>	<b>4 511</b>	<b>2 928</b>	
					<i>Poids niveau national</i>	48%	45%	45%	
					<i>Poids niveau local (cotis + sub)</i>	32%	41%	39%	

## Mission Opérationnelle Transfrontalière

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

---

### Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## Mission Opérationnelle Transfrontalière

38 rue des Bourdonnais

75001 Paris

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'assemblée générale de l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Mission Opérationnelle Transfrontalière**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont principalement concerné le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **Mission Opérationnelle Transfrontalière**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.*

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**Mission Opérationnelle Transfrontalière**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris, le 16 mai 2024*

Le commissaire aux comptes

**F.-M. RICHARD & Associés**

*Julie GALOPHE*

**Mission Opérationnelle Transfrontalière**

38 rue des Bourdonnais  
75001 Paris

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'assemblée générale de l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

*Paris, le 16 mai 2024*

Le commissaire aux comptes

**F.-M. RICHARD & Associés**

*Julie GALOPHE*

# AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2023

---

Le Bureau propose à l'Assemblée générale du 28 juin 2024 d'affecter l'excédent de l'exercice de l'année 2023, soit la somme de 2 930 € en

report à nouveau. Cela porte les fonds propres de la MOT à un montant total de 279 226 €, correspondant à moins de 3 mois de trésorerie.

## Perspectives 2024 et évènements post-clôture

---

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation.

### Cotisations et subventions

A ce jour, les échanges avec les principaux contributeurs de l'association permettent de penser qu'aucune subvention n'est remise en cause pour l'année 2024.

De même, l'encaissement des cotisations est régulier et proche des années précédentes.

### Activité

En matière d'activité, l'association s'est donné les moyens de la poursuivre dans de bonnes conditions :

- Recours au télétravail mais ni l'activité de l'équipe, ni les moyens mobilisés ne sont remis en cause,
- Prolongement de certaines études et assistances en cours,
- Contrôle des déplacements grâce au déploiement d'un système de visio-conférence et à un suivi plus régulier.

# BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le budget prévisionnel de l'année 2024 est proposé au vote lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2024. Il est en augmentation par rapport au réalisé de l'exercice 2023 tant au niveau des dépenses (+7,9%) qu'au niveau des recettes (+7,8%), en raison de deux projets importants : le « Borders Forum » 2024 et la refonte du site internet de la MOT.

## Situation des dépenses

Les dépenses prévisionnelles pour 2024 s'élèvent à environ 1 376 k€ :

- La **masse salariale** est en augmentation (+4,7%), notamment pour faire face à une activité supplémentaire en 2024 (voir supra).
- En revanche, la ligne « **impôts, taxes et formation** » est en baisse comparativement à 2023 (-14,7%), car elle intégrait une formation exceptionnelle l'année dernière.
- La ligne « **sous-traitance opérationnelle** » redevient positive afin d'anticiper différents besoins notamment en traduction lors d'études (+10,3%),
- Le budget « communication et événements » est en forte hausse (+180%) car il intègre les deux projets phares de l'année évoqués précédemment : la refonte du site internet ainsi que le Borders Forum en décembre.
- La ligne « honoraires comptables, paie... » est stable
- La ligne « loyer, entretien, chauffage, ... » est en hausse (+5,6%) en raison principalement d'une nouvelle augmentation du loyer.
- Enfin, la MOT veillera à contenir ses autres frais (frais de bureau et d'informatique, frais de déplacements), induisant un prévisionnel en baisse par rapport à 2023 (resp. -12,6% et -35,4%).

## Situation des ressources

Les ressources prévisionnelles de la MOT pour 2024 s'élèvent à environ 1 378 k€. A l'instar des dépenses, quelques évolutions sont à noter.

- La tendance baissière des **subventions nationales** s'inverse en 2024, sous l'effet d'une

augmentation substantielle du soutien de la DCTCIV (Direction des collectivités territoriales et de la société civile), qui progresse de 333%, et ce malgré la nouvelle baisse de la subvention de la Caisse des Dépôts/Banque des territoires (-20 k€ en 2024).

- L'encaissement des **cotisations** est prévu en hausse par rapport au réel de 2023, tenant compte de l'adhésion de nouveaux membres (département de la Savoie) et de discussions en cours avec d'autres partenaires,

- Les **subventions territoriales prévisionnelles**, bien qu'en baisse par rapport à 2023 (-30,5%), se situent toujours à un niveau élevé (90 k€) mais devront faire l'objet de confirmations dans le courant de l'année (étude apprentissage transfrontalier, bassins du vivant).

- Les **assistances et études** sont prévues à un niveau inférieur (-18%) au réel de l'année 2023. De nouveau, cette baisse répond aux objectifs fixés par la MOT depuis quatre ans, afin de privilégier les subventions territoriales. A ce jour, **la plupart de ces prestations envisagées est assurée** car faisant l'objet de contrats signés ou en cours de signature. Ce chiffre ne préjuge pas d'autres contrats et prestations qui pourraient survenir.

- Enfin, les **projets européens**, connaissent une augmentation substantielle par rapport à 2023 (+80 k€). Cela est dû au déploiement des deux projets Interreg ALCOTRA débutés en fin d'année 2023, et aux deux appels à projets européens confiés par la DG REGIO tant à la MOT qu'à l'ARFE. L'ensemble de ces projets se poursuivront en 2025.

Il peut être noté que les lignes « subventions territoriales », « assistances et études (marchés) » et « projets européens » se situent pour la première fois à des niveaux relativement équivalents.

## M.O.T. : Comparatif budgétaire

(Chiffres en EUROS)

	2023	2024		2023	2024
DEPENSES	COMPTES	PREVISIONNEL	RECETTES	COMPTES	PREVISIONNEL
Salaires et charges sociales	863 160	903 477	<b>Subventions nationales</b>	<b>583 834</b>	<b>658 000</b>
Impôts, taxes, formation	55 697	47 500	- ANCT	305 000	305 000
Sous traitance opérationnelle	-1 254	5 000	- Groupe CDC	220 000	200 000
Communication et événements	43 017	121 029	- Ministères		
Honoraires: traitement comptable, paie, budget et juridique.....	42 323	42 323	- Affaires Etrangères	30 000	130 000
			- DGCL	23 000	23 000
			- Autres Ministères	0	0
			- Aide exceptionnelle apprentissage	5 834	0
Loyer, entretien, chauffage, EDF eau .....	154 666	163 257	<b>Autres subventions</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
			- Luxembourg	15 000	15 000
Frais de bureau : informatique, téléphone...	59 032	51 622	<b>Cotisations</b>	<b>374 351</b>	<b>390 000</b>
Frais de Déplacement et Missions	46 411	30 000	<b>Subventions territoriales</b>	<b>129 500</b>	<b>90 000</b>
Dot.Amortissements et Provisions	6 965	6 965	<b>Assistance et études (marchés)</b>	<b>145 798</b>	<b>120 000</b>
Frais divers	5 016	5 016	<b>Projets Européens (dont Interreg)</b>	<b>19 040</b>	<b>100 000</b>
			<b>Borders Forum - recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>Autres Produits</b>	<b>10 440</b>	<b>5 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 275 034</b>	<b>1 376 189</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 277 962</b>	<b>1 378 000</b>
			<b>Résultat</b>	<b>2 928</b>	<b>1 811</b>

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

Engagée dans un programme triennal 2021-2023, la MOT a exceptionnellement prolongé d'une année supplémentaire ce programme d'actions, compte tenu du projet associatif soumis à adoption lors de l'Assemblée générale du 28 juin 2024. A l'instar des trois précédentes années, l'année 2024 restera une année sous tension, certains projets restant à être validés, et elle vient confirmer la nécessité de faire évoluer à partir de 2025 le modèle économique de la MOT (ce qui constitue l'une des traductions opérationnelles du projet associatif).

Sur le plan de la répartition des recettes prévues en 2024, les ressources issues du « niveau national » redeviennent les ressources principales de la MOT (48%) dans les recettes prévisionnelles totales de l'association, tandis que les recettes du « niveau européen » commencent à apparaître à un niveau significatif (7%).

En conséquence, les recettes issues du « niveau local » (hors marchés) pèsent pour environ 1/3 des recettes (35%). De leur évolution dans les prochaines années dépendra notamment la stabilité du modèle hybride de la MOT.

Cette répartition permet pour autant à la MOT d'affirmer son rôle d'outil public au service de la gouvernance multi-niveaux de la coopération transfrontalière, conservant un volant d'activités lucratives limité mais solide, un soutien important des autorités locales conformément à l'appui que la MOT cherche à leur apporter, et

une capacité à bénéficier depuis peu de moyens européens qui seront à pérenniser.

La MOT prend ainsi soin de diversifier ses ressources (nouveaux adhérents, expertises sur de nouveaux territoires, subventions territoriales, contrats de quasi-régie, et désormais projets Interreg) tout en modernisant ses moyens de communication (nouveau site internet).

Elle poursuivra ce travail de diversification en 2024 qui lui permet de mettre son savoir-faire et son expertise, toujours plus spécialisée et reconnue en France, en Europe et à l'international, au service de la demande des acteurs du transfrontalier de toutes échelles.

Ces efforts produits par l'équipe, ont montré une fois de plus la structuration saine et efficace de la gestion de la MOT et sa capacité d'adaptation, mais également les tensions financières accrues auxquelles elle fait régulièrement face et la nécessité d'avoir engagé un projet associatif à horizon 2030 afin de stabiliser et sécuriser les perspectives de l'association. Au cours de ces 5 à 6 prochaines années, une attention particulière devra être portée sur les fonds propres de l'association.

Photo de la couverture : © P. Gisselbrecht VdM / © Shigeru Ban Architects Europe et Jean de Gastines Architectes, avec Philip Gumuchdjian pour la conception du projet lauréat du concours / Metz Métropole / Centre Pompidou-Metz

© Mission Opérationnelle Transfrontalière, tous droits réservés  
Parution : Mai 2024

Mission Opérationnelle Transfrontalière  
38 rue des Bourdonnais  
75 001 Paris - France  
Tel : +33 (0)1 55 80 56 80 - mot@mot.asso.fr



<https://x.com/reseauMOT> -



<https://fr.linkedin.com/company/reseaumot>



  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**an'ct** agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

  
**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**BANQUE des  
TERRITOIRES**  
GROUPE CASSE DES DÉPÔTS